

Appel conjoint à propositions PRC 2019 - 2021
dans le cadre de l'Accord signé entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
et Fondation Russe pour la Recherche Fondamentale (RFBR) le 10 novembre 2016

Le CNRS et la Fondation russe pour la recherche fondamentale (RFBR) lancent un appel pour des Projets de Recherche Conjointes (PRC Russie) pour promouvoir des coopérations entre des unités affiliées au CNRS et des laboratoires russes dans tous les domaines de recherche.

Le PRC Russie est basé sur un projet de recherche conjoint préexistant ayant donné lieu à plusieurs publications communes dans des revues scientifiques. La participation de jeunes chercheurs est fortement encouragée. Les échanges s'effectuent dans le cadre d'un projet de recherche de trois (3) ans déposé conjointement.

Modalités de soumission des projets

Les chercheurs du CNRS ou rattachés à une unité affiliée au CNRS doivent déposer leur candidature auprès de la Direction Europe de la Recherche et Coopération internationale (DERCI) du CNRS, en utilisant le formulaire en ligne sur l'application Coopinteer : <https://www.cooperation.cnrs.fr/coopinteer/interne/login.do>

La soumission étant conjointe, les partenaires russes doivent déposer le même projet et dans les mêmes délais.

Sélection des projets

Le CNRS et la RFBR procèdent à l'évaluation des PRC et les sélectionnent sur la base de leur qualité scientifique.

Modalités de fonctionnement du PRC Russie

Chaque organisme prend en charge les frais de voyages et les indemnités de séjour de ses propres chercheurs. 20% des crédits accordés peuvent être consacrés à des frais hors mobilité (frais de publication, achat du petit matériel...)

L'annonce des résultats est prévue en février 2019.

Contact

CNRS

Gulnara Le Torrivellec

Email : gulnara.letorrivellec@cnrs-dir.fr

Tél : +33 (0) 1 44 96 44 53